



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-230

**Qu'en est-il de l'accès et du soutien au handisport dans le canton de Fribourg ?**

---

Auteurs :	Menétrey Lucie / Rey Alizée
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	24.09.2024
Développement :	24.09.2024
Transmission au Conseil d'Etat :	24.09.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	14.01.2025

---

### I. Question

Durant l'été 2024, le monde a vibré de sport et d'handisport, et la population suisse et fribourgeoise a également pu encourager ses athlètes durant les jeux olympiques puis paralympiques. Les Fribourgeois-es ont notamment pu supporter la Belfagienne Audrey Werro et le cavalier Robin Godel durant la quinzaine olympique. La délégation helvétique aux jeux olympiques était composée de 128 athlètes, dont les deux sportif-ves fribourgeois-es précité-es, et a offert 8 podiums à la Suisse. Les para-athlètes ne sont pas non plus en reste ; la délégation helvétique aux jeux paralympiques, composée de 27 athlètes, a régalié la population de 21 médailles. Cela étant, aucun-e athlète fribourgeois-e n'a intégré la délégation paralympique. Nous remercions dès lors le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quels moyens sont octroyés au handisport dans le canton ? Et en comparaison au sport fribourgeois ?
2. Les infrastructures fribourgeoises permettent-elles aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive ?
3. Quid de l'encouragement à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ?
4. Quelles évolutions en la matière le Conseil d'Etat envisage-t-il ?

### II. Réponse du Conseil d'Etat

Participer aux Jeux Olympiques est un rêve pour beaucoup, mais il n'y a malheureusement que peu d'élus. Depuis les premiers Jeux olympiques modernes en 1896, un peu plus d'une vingtaine de Fribourgeois-es ont eu l'honneur de participer aux jeux d'été. Par ailleurs, plusieurs athlètes de notre canton ont aussi participé aux jeux paralympiques et à d'autres compétitions internationales comme Jean-Marc Berset, Ursula Schwaller, Michael Brügger, Christoph Brodard, Urs Kolly, Lukas Hendry et bien d'autres. Dernièrement, Bastien Murith a intégré l'école de recrue pour sportifs d'élite à Macolin en vue des Jeux Paralympiques dans la discipline de la natation. Bien qu'aucun athlète fribourgeois ne figure dans les 27 sélectionnés pour les paralympiques de Paris, le canton compte malgré tout de très bons sportifs et sportives.

La question de l'intégration et du développement du handisport dans le canton de Fribourg suscite régulièrement l'intérêt et les interrogations de la population. Bien que ce domaine soit pleinement intégré au sein des structures de l'administration publique et des associations locales, il demeure toutefois insuffisamment connu du grand public. Le Conseil d'Etat, sensible aux préoccupations soulevées par les députées à ce sujet, apporte ici les éclaircissements nécessaires et précise les actions entreprises en faveur du handisport.

## 1. Réponse aux questions

### 1. *Quels moyens sont octroyés au handisport dans le canton ? Et en comparaison au sport fribourgeois ?*

Le canton de Fribourg soutient activement le handisport au même titre que les autres disciplines sportives. Les revenus de la Loterie Romande, redistribués entre les cantons, servent à financer divers domaines, notamment le sport, le social et la culture. Dans ce cadre, le handisport est spécifiquement intégré, selon la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA), à l'organe de répartition Sociale/Culture du canton qui assume la responsabilité de soutenir les projets de handisport, contrairement aux sports sans handicap, pris en charge par la commission LoRo-Sport. Néanmoins, la LoRo-Sport accorde également des contributions pour certains événements/actions parasportifs ainsi qu'aux associations sportives œuvrant en faveur du handisport.

Par ailleurs, les para-athlètes, au même titre que les sportifs d'élite, peuvent bénéficier de contributions de LoRo-Sport, sous réserve du respect de critères spécifiques.

De manière générale pour les activités physiques, il n'y a pas de différence de traitement entre le sport avec ou sans handicap. Le soutien à ces deux domaines reste indispensable et revêt une importance indiscutable.

### 2. *Les infrastructures fribourgeoises permettent-elles aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive ?*

Aujourd'hui, chaque nouvelle infrastructure est conçue avec une attention particulière pour garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Les ordonnances établies pour le subventionnement des infrastructures sportives, par exemple actuellement celle des piscines, incluent systématiquement des dispositions exigeant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Pour les infrastructures plus anciennes, les projets de rénovation doivent impérativement intégrer des aménagements visant à améliorer l'accessibilité. En ce qui concerne les équipements sportifs, il incombe aux propriétaires de s'adapter aux besoins de leur public, en particulier dans les communes qui abritent des clubs parasportifs, pour qui cet équipement adapté constitue une ressource essentielle.

### 3. *Quid de l'encouragement à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ?*

En Suisse, plusieurs organisations œuvrent à la promotion du handisport et encouragent les personnes en situation de handicap à adopter une pratique sportive régulière. Au niveau national, des associations telles que Special Olympics et PluSport jouent un rôle central dans l'organisation des compétitions, formations, et fédèrent les clubs parasportifs du pays. Ces formations permettent à toute personne de se former comme moniteur, afin de répondre efficacement aux besoins spécifiques des sportifs et sportives en situation de handicap. Par ailleurs, le programme fédéral

Jeunesse+Sport soutient également le développement du handisport en offrant des modules interdisciplinaires spécialement conçus pour le sport adapté, ainsi que des subventions complémentaires pour les offres d'activités.

Sur le plan cantonal, les personnes en situation de handicap sont en partie intégrées aux clubs sportifs traditionnels, bien que certains clubs parasportifs soient également présents, tels que Sport handicap Fribourg, Plus Sport handicap du sud Fribourgeois, l'Association Respire ou encore l'association Loisirs pour tous. Le canton soutient également des projets en lien avec le sport et le handicap dans le cadre des [appels à projets inclusifs](#). Il a, par exemple, soutenu la fondation IdéeSport afin de rendre leur projet OpenSunday accessible aux enfants en situation de handicap. De même, la fondation FOOTBALL IS MORE a bénéficié d'un soutien pour la mise en place d'une formation visant à rendre les entraînements de football inclusifs. Cependant, contrairement à d'autres cantons romands, comme Neuchâtel ou Genève, le canton de Fribourg ne dispose, en effet, pas de centre de compétence dédié au sport inclusif. En l'absence d'un tel centre, les associations nationales demeurent les principaux référents en matière de handisport pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Ces associations offrent un soutien précieux en matière de conseil et d'accompagnement, soutenant le développement d'offres sportives inclusives et sensibilisant les clubs aux enjeux de l'inclusion.

En ce qui concerne l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école, une attention particulière est portée sur la différenciation au même titre que cela se fait pour les autres disciplines enseignées.

#### *4. Quelles évolutions en la matière le Conseil d'Etat envisage-t-il ?*

Le Conseil d'Etat est convaincu qu'il est toujours possible de faire plus pour renforcer la reconnaissance du sport et du handisport dans notre canton. Toutes les personnes pratiquant des activités sportives devraient bénéficier d'un accompagnement adapté à chaque étape de leur parcours de vie.

Des séances de coordination entre l'organe de répartition social/culture de la LoRo et la commission cantonale LoRo-Sport ont régulièrement lieu afin de soutenir les événements qui favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap.